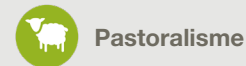


- Diffuser certains acquis des deux présidences françaises auprès des territoires alpins en priorité les collectivités locales françaises et celles de l'arc alpin

# VALORISATION DES PRÉSIDENTES FRANÇAISES DE LA CONVENTION ALPINE ET DE LA SUERA

La France a assuré les présidences de la Convention alpine en 2019 et 2020 et de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine en 2020 et 2021.

CIPRA France réalise une série de cinq fiches sur des thèmes pour lesquels CIPRA France et des associations se sont impliqués durant ces présidences à savoir :



Trois thèmes prioritaires ont été retenus pour la présidence française de la Convention alpine :

La qualité de l'air, thème central du 8<sup>e</sup> rapport sur l'état des Alpes, l'eau et la biodiversité. A cette occasion, la France visait à renforcer l'appropriation de la convention par les collectivités locales et à développer les synergies avec la stratégie macro-régionale pour la région alpine.



La présidence française de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine disposait

d'une gouvernance associant collégialement l'Etat et les trois régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle visait à accélérer la transition écologique de la région alpine pour lutter contre le changement climatique.

## QUALITÉ DE L'AIR



# ENJEUX ET OBJECTIFS

La pollution de l'air est reconnue comme le premier risque environnemental pour la santé en Europe. Les quelque 14 millions d'habitants de la région alpine vivent pour la plupart dans les vallées où se concentrent les émissions anthropiques.

Au niveau mondial, la pollution de l'air réduit de 20 mois l'espérance de vie pour les enfants nés aujourd'hui. Les polluants ont des effets néfastes sur la santé augmentant les risques de maladies pulmonaires et cardiovasculaires, d'asthme, de bronchite et de cancer. Les Alpes n'échappent malheureusement pas à cet enjeu sanitaire.

Une partie de la population en est consciente et s'exprime parfois de façon virulente, en particulier dans la vallée du Mont-Blanc : réunions publiques houleuses, manifestations sont le lot des périodes hivernales sujettes à des pics de pollution.

La Présidence française s'est saisie de cette problématique avec pour ambition de :



**Dresser un bilan** des connaissances scientifiques et techniques sur la qualité de l'air dans les Alpes



**Identifier les bonnes pratiques** d'amélioration de la qualité de l'air dans les différents pays de l'arc alpin



**Emettre des propositions** pour l'amélioration de la qualité de l'air



**Rédiger le 8<sup>e</sup> rapport** sur l'état des Alpes portant sur « la qualité de l'air dans les Alpes » pour un partage des connaissances avec l'ensemble des parties prenantes de l'arc alpin.

# ★ QUELQUES RÉSULTATS REMARQUABLES

Les principaux apports du 8<sup>e</sup> rapport sur l'état des Alpes :

*“Une qualité de l'air plutôt bonne”*

Les principales sources de polluants atmosphériques de la région alpine sont liées aux activités anthropiques locales dont, en tête, la combustion de biomasse et le trafic routier. La combustion de biomasse (chauffage) contribue pour une part majoritaire des émissions de particules (PM<sub>10</sub>) et substances associées (substances organiques et métaux) en hiver. De nombreuses études font état d'une augmentation importante, près des autoroutes ou le long des principales routes des concentrations de polluants liés à la circulation tels que le NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote) et les particules. La concentration des émissions en fond de vallée est accentuée par le processus d'inversion thermique. Pendant l'hiver, les régimes de vent calme mènent à une situation de stabilité atmosphérique affectant le mélange et la dispersion des polluants qui stagnent en fond de vallée.

Les concentrations mesurées dans les Alpes en particules (PM<sub>10</sub>, PM<sub>2,5</sub>), NO<sub>2</sub> et autres polluants sont généralement en-dessous des valeurs limites prévues par la Directive UE 2008/50/CE.



**Eric Vindimian**

Coordinateur du Groupe de travail ad hoc pour la préparation du RSA 8

Le rapport confirme que la qualité de l'air dans les Alpes est plutôt bonne.

Néanmoins, plusieurs vallées des Alpes subissent des pollutions excessives.

De façon générale, les teneurs en particules de diamètre supérieur à 2,5 µm sont trop élevées au regard des valeurs préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



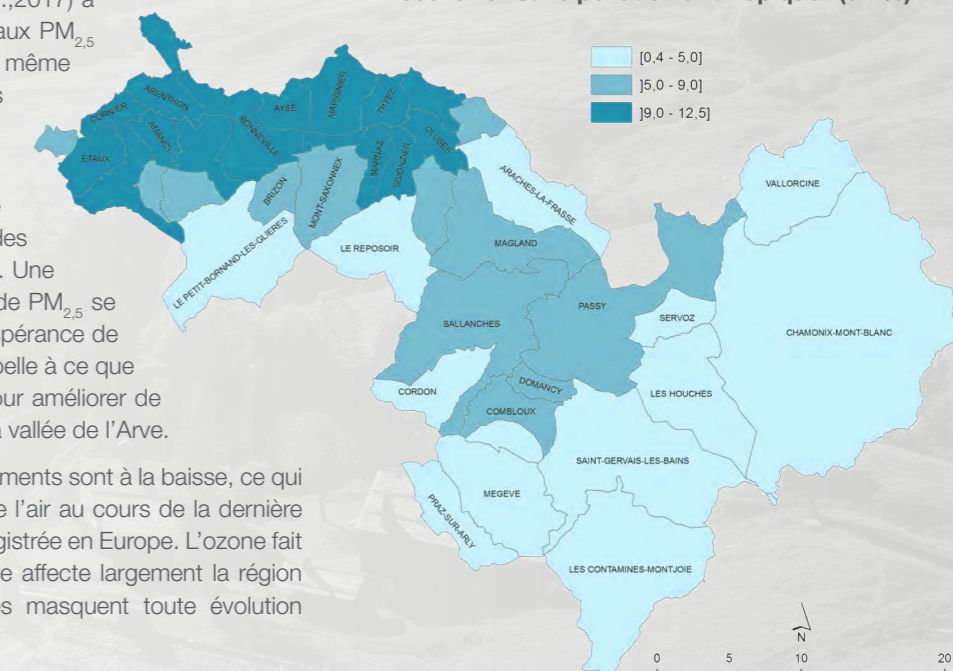
L'étude menée par Santé Publique France dans la vallée de l'Arve en 2017 (Pascal M et al., 2017) a conclu que la pollution atmosphérique aux PM<sub>2,5</sub> dans cette vallée a un impact de la même ampleur que dans des agglomérations françaises de taille moyenne, soit 8 % de la mortalité totale.

Cet impact est très significatif, mais reste inférieur à celui observé dans les grandes villes les plus polluées de France (13 %). Une réduction de 30 % des concentrations de PM<sub>2,5</sub> se traduirait par un gain de cinq mois en espérance de vie moyenne. Santé publique France appelle à ce que des actions soient prises sans tarder pour améliorer de manière durable la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve.

La plupart des concentrations de ces éléments sont à la baisse, ce qui indique une amélioration de la qualité de l'air au cours de la dernière décennie, tendance similaire à celle enregistrée en Europe. L'ozone fait figure d'exception : la pollution à l'ozone affecte largement la région alpine et les fortes variations annuelles masquent toute évolution significative.

La Convention alpine identifie dans l'ensemble des pays de l'arc alpin un panel important de solutions pour réduire la pollution atmosphérique. Nous invitons le lecteur à en prendre connaissance par la lecture du rapport sur l'état des Alpes.

**Pourcentage de baisse de la mortalité avec le scénario "sans pollution anthropique" (en %)**

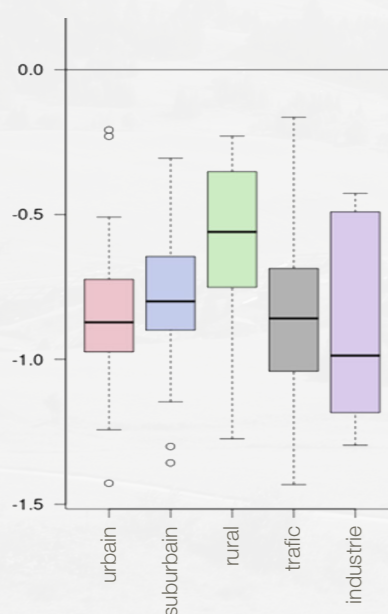


**Carte de la baisse de mortalité prévue dans un scénario sans pollution atmosphérique dans les différentes communes de la vallée de l'Arve.**

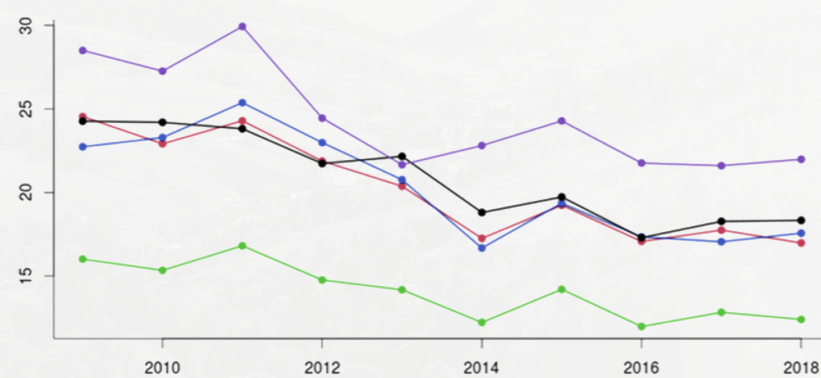
Sources : IGN-BDTopo, 2016 ; Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, 2016 ; Santé publique France, 2017

## TENDANCE DES PM<sub>10</sub>

Tendance (µg/m<sup>3</sup>/an)



Moyenne MP<sub>10</sub> annuelle (µg/m<sup>3</sup>)



— urbain  
— suburbain  
— rural  
— trafic  
— industrie

La tendance des PM<sub>10</sub> montre que leur concentration a fortement diminué de 2009 à 2014, mais semble s'être stabilisée entre 2014 et 2018. La tendance de la moyenne annuelle sur la période 2009-2018 est significative pour la majorité des sites.



QUALITÉ DE L'AIR



CIPRA France réalise une série de cinq fiches pour la valorisation des présidences françaises de la Convention alpine et de la SUERA



# REGARD ET PERSPECTIVES EUROPÉENNES



## 10 RECOMMANDATIONS du 8<sup>e</sup> rapport sur l'état des Alpes

**Recommandations 1 et 2 sur le chauffage :** (...) réduire les émissions du chauffage domestique en améliorant les performances énergétiques globales des bâtiments et en remplaçant les dispositifs de chauffage par des appareils à faibles émissions.

**Recommandations 3 à 5 sur les transports :** Adopter des initiatives régionales et locales de mobilité pour le transport de passagers et de marchandises en favorisant les transports en commun et les modes actifs ; (...) renforcer les signaux du marché en faveur d'une mobilité propre et de véhicules zéro émission ; promouvoir l'utilisation de la gestion intelligente du trafic (...), créer des incitations pour le transfert modal du transport de passagers et de marchandises.

**Recommandation 6 :** Soutenir le développement de bonnes pratiques agricole limitant les émissions de composés azotés.

## Association Inspire

Bien que la pollution de l'air diminue dans les Alpes, elle reste une trop grande cause de mortalité. En Haute-Savoie, 1 décès sur 10 est causé par la pollution de l'air. Même dans des hautes vallées, où les habitants pensent respirer un air sain, l'impact de la pollution de l'air a des effets connus sur la santé, et tout particulièrement sur celle des enfants, des personnes vulnérables et des sportifs.

Par ailleurs, l'organisation mondiale de la santé (OMS) a révisé ses recommandations en septembre 2021. Ainsi, la valeur guide annuelle pour les particules fines  $PM_{2,5}$  est désormais placée à  $5 \mu g/m^3$  d'air. La valeur réglementaire européenne se situe elle à  $25 \mu g/m^3$ , soit 5 fois celle de l'OMS. Au-delà des valeurs guides, l'OMS rappelle que la pollution de l'air fait peser d'importants risques sur la santé. Concrètement, ces nouvelles valeurs de l'OMS signifient par exemple que 97 % des habitants des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie sont exposés à des niveaux de  $NO_2$ , le traceur de la pollution routière, supérieures aux recommandations de l'OMS. Et donc néfastes à la santé.

Santé Publique France rappelle que « ces résultats justifient la mise en place d'actions visant à réduire durablement la pollution de fond concernant toutes les sources de polluants (transports, logements, industries, agriculture...) ». Ces interventions induiront de nombreux co-bénéfices sanitaires et sociaux, en particulier concernant les politiques visant à réduire la place de la voiture, à promouvoir les modes de transport actif et à développer un urbanisme favorable à la santé.

## CIPRA International

La qualité de l'air est une problématique majeure encore négligée dans les Alpes. Elle est toujours occultée par le mythe de « l'air pur des montagnes », qui a donné naissance à l'industrie thermale dans les Alpes au XIX<sup>ème</sup> siècle. Une industrie qui reposait notamment sur des séjours de cure prescrits par les médecins pour le traitement de la tuberculose.

Aujourd'hui, la situation a fortement évolué. Dans les vallées principales des Alpes situées à basse altitude, l'air est très souvent nocif pour la santé, en particulier lors des mois d'hiver, comme l'illustre le 8<sup>ème</sup> Rapport sur l'état des Alpes. Malheureusement, les solutions proposées sont encore trop floues. Que ce soit dans leur définition ou dans leur mise en œuvre politique, elles restent insuffisantes en particulier concernant le trafic de marchandises. En effet, l'Union Européenne applique le dogme de la « libre circulation des marchandises, des capitaux et des services » et ne freine donc pas les trajets en camion et en voiture. Pourtant une réduction s'impose de toute urgence !

Cependant, la qualité de l'air constitue encore un sujet tabou. Même la lutte la plus judicieuse contre les sources de pollution n'est menée qu'avec hésitation. Ainsi un transbordement systématique des poids lourds sur les rails est entravé par des intérêts industriels nationaux et une réticence à la régulation. L'exemple le plus récent et le plus négatif est la directive Eurovignette. Sans mesures réellement régulatrices, les populations et la nature le long des axes sont les victimes permanentes de ce transit.

## BIBLIOGRAPHIE

8<sup>e</sup> rapport sur l'état des Alpes.  
**La qualité de l'air dans les Alpes, signaux alpins, édition spéciale n°8.**  
Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2021.

Pascal M. et al, 2017,  
**Impact de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité dans la vallée de l'Arve,**  
Santé publique France, 41 p.